

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 mars à 20h30, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Patrick CANCOUËT, Maire

Présents :

M. Patrick CANCOUËT - Mme Jennifer NUNES - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO - M. Denis GIRARD - M. Sylvain HARLE - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND - M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Jean SZEWCZYK - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER

Absents :

M. Marc CLOUET - Mme Cindy BARQUILLA - M. Michaël CAVALIERI - Mme Amalia CAPITAINÉ - Mme Carmela DEGLIAME - M. Ludovic LEFFET - Mme Déborah RUYAULT - M. Guillaume DUBOS

Pouvoirs :

M. Marc CLOUET pouvoir à Mme Jennifer NUNES
Mme Amalia CAPITAINÉ pouvoir à M. Denis GIRARD
M. Michaël CAVALIERI pouvoir à M. Sylvain HARLE
M. Guillaume DUBOS pouvoir à Mme Laura COUDRIER
Mme Carmela DEGLIAME pouvoir à M. Philippe HERCYK
M. Ludovic LEFFET pouvoir à M. Ferdinando CITO
Mme Cindy BARQUILLA pouvoir à M. Denis JOLY

| | |
|--|-------------------|
| Nombre de Conseillers en exercice | 29 |
| Nombre de Conseillers Présents | 21 |
| Nombre de Conseillers Votants | 28 |
| Date de convocation | 28/02/2024 |
| Date d'affichage | 28/02/2024 |

Objet : Suppression d'un poste d'adjoint au maire, création d'un poste de conseiller municipal délégué et maintien du taux des indemnités de fonctions aux élus

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2123-17 et L.2122-14,

VU le Code électoral, notamment son article L.270,

VU la loi n° 92-108 modifiée du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU le procès-verbal de la séance d'installation du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2020 constatant l'élection du maire et de sept adjoints,

VU la délibération n°20-07-30 en date du 3 juillet 2020 aux termes de laquelle le Conseil municipal a décidé la création de sept postes d'Adjoints au Maire,

VU la délibération n°23-06-28 en date du 29 juin 2023 fixant le nombre d'Adjoints et de Conseillers délégués ainsi que la modification du taux des indemnités de fonctions des Elus,

VU la délibération n°23-06-29 en date du 29 juin 2023 portant élection de quatre nouveaux adjoints au maire et proclamant notamment Madame COUDRIER, 5ème Maire Adjoint,

VU le courrier du Sous-Préfet de Sarcelles en date du 18 janvier 2024 acceptant la démission de Madame Laura COUDRIER,

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-02-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024

VU le courrier du Sous-Préfet de Sarcelles en date du 18 janvier 2024 acceptant la démission de Madame Laura COUDRIER,

VU l'arrêté municipal n°2024-05 PER en date du 29 janvier 2024 portant fin de délégations de fonctions et de signature de consenties à Madame Laura COUDRIER,

CONSIDERANT que les missions précédemment exercées par Madame Laura COUDRIER ne seront pas réattribuées,

CONSIDERANT qu'il appartient au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints au maire et de conseillers délégués,

CONSIDERANT que le corps municipal compte actuellement 7 adjoints, mais que ce nombre pourrait être ramené à 6 adjoints, sans contrevenir au chiffre minimum de 1 adjoint imposé,

CONSIDERANT que les conseillers municipaux délégués peuvent percevoir une indemnité allouée par le conseil municipal dans la limite du maximum des indemnités susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints,

CONSIDERANT la nécessité d'actualiser le tableau du conseil municipal qui s'en trouve automatiquement modifié, chacun des adjoints d'un rang inférieur à celui de l'adjoint qui a cessé ses fonctions se trouve promu d'un rang au tableau des adjoints,

Entendu le rapport de Monsieur le Maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après en avoir délibéré, DECIDE

Pour : 16

M. Patrick CANCOUET - Mme Jennifer NUNES (pouvoir M. Marc Monsieur CLOUET) - Mme Ghislaine CHAUVEAU - M. Ferdinando CITO (pouvoir M. Ludovic LEFFET) - M. Denis GIRARD (pouvoir Mme Amalia CAPITAINE) - M. Sylvain HARLE (pouvoir M. Michaël CAVALIERI) - Mme Annie MUGNIER - M. Denis JOLY (pouvoir Mme Cindy BARQUILLA) - M. Lucien KLIPFEL - Mme Fatma YORAT - M. Jean SZEWCZYK.

Contre : 12

M. Philippe GEFFROTIN - M. Philippe HERCYK (pouvoir Mme Carmela DEGLIAME) - M. Lucien CORINTHE - M. Guy BOISSEAU - M. Fabien MOINIER - Mme Laura COUDRIER (pouvoir M. Guillaume DUBOS) - M. Paul MOUSSARD - M. François JEFFROY - Mme Bouchra DERKAOUI - Mme Célia JOUSSERAND.

Article 1 : DE PREND ACTE de la démission de Madame Laura COUDRIER en qualité de 5^{ème} Maire Adjoint.

Article 2 : DE SUPPRIMER un poste d'adjoint, portant ainsi le nombre d'adjoints à six.

Article 3 : DE CREER un poste de conseiller municipal délégué, portant ainsi le nombre de conseillers délégués à quatre.

Article 4 : DE MAINTENIR les taux des indemnités des Elus locaux définie dans la délibération n°23-06-28 du 29 juin 2023 et annexé à la présente délibération.

Article 5 : D'APPROUVER le fait que chaque adjoint d'un rang inférieur au démissionnaire est promu d'un rang.

Article 6 : D'ACTUALISER le tableau du conseil municipal comme annexé à la présente délibération.

Publiée - Notifiée le
Certifiée exécutoire par le Maire
le 08-03-24

Patrick CANCOUET



Le Secrétaire de séance
Mme Bouchra DERKAOUI

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise, à compter de sa publication.

Accusé de réception en préfecture
095-219502887-20240304-24-03-02-DE
Date de télétransmission : 08/03/2024
Date de réception préfecture : 08/03/2024